L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 17 DECEMBRE 1879. 53me Année

DUFOUR & LIBERT,
Propriétaires-Éditeurs.

[redacted] LEANS,
MERCREDI, 17 DECEMBRE 1879

Le service des postes en France et aux Etats-Unis.

Les Américains commencent à étudier ce qui se fait en dehors de chez eux. C'est bon signe, car la comparaison qui pourra être établie entre l'organisation administrative et judiciaire des divers pays, servira forcément de point de départ à de sérieuses réformes. Ce qui a été fait pour les Postes devra être fait pour les Douanes, pour les ministères, pour les administrations locales, pour l'organisation judiciaire, pour le jury, etc. On verra alors que tout est loin d'être pour le mieux dans la meilleure des républiques possible, et qu'il est temps de se mettre à l'œuvre pour modifier le système de la rotation des emplois et les autres usages routiniers qui ont déjà donné lieu à tant d'abus.

Le rapport de M. Key est instructif à cet égard. Nous empruntons au *Courrier des Etats-Unis* une analyse de ce rapport accompagnée d'observations judicieuses :

Le rapport du postmaster général des Etats-Unis annexé au message présenté au congrès par le président Hayes, contenait un rapport spécial de M. W. A. Knapp, *chief clerk* du département des postes à Washington, au sujet d'une étude de faite par cet agent sur le service postal en France et en Angleterre, en vertu d'une mission particulière de l'administration américaine. M. Knapp, parti de New York le 19 avril 1879, a daté son rapport du 20 août suivant.

L'auteur passe en revue les diverses branches du service qu'il avait à examiner en Angleterre d'abord, et en France ensuite. Il ne trouve guère que des différences de détail entre l'organisation postale de ces deux puissances et celle de l'administration américaine, laquelle, dit-il, qu'elle est point inférieure, et nous partageons son avis. Sur un point cependant, et un point capital, il s'étend longuement, et la chose en vaut la peine, en effet ; il s'agit de l'état du personnel, particulièrement dans l'administration française, qu'il considère, de même que l'administration anglaise, comme donnant des garanties plus parfaites que l'administration américaine pour la sécurité des lettres.

Ce qui frappe M. Knapp, et fort justement, c'est la stabilité des emplois, qui ne sont point sujets aux changements politiques ; et le système des pensions de retraite, qui donne aux employés la certitude d'une existence à l'abri du besoin, après une carrière honorablement remplie.

"Toutes les nominations, dit-il, sont faites à vie ou tant que l'agent se conduit bien, *for life or during good behavior*, et il n'est point fait de révocations, à moins de grossière négligence des devoirs. Même pendant les grands changements politiques qui ont eu lieu depuis quelques années, il ne semble pas qu'on ait même eu la pensée de changer le personnel des différents départements, excepté dans un nombre très-restreint, où des individus se sont fait remarquer par une opposition violente au gouvernement.

"..... On remarquera que les salaires augmentent avec le temps de service, quoique les titulaires puissent ne pas être en même temps avancés en grade. Dans le service français, de même que dans celui de la Grande-Bretagne, et, en fait, dans celui de tous les pays européens, il semble admis que l'expérience représente une valeur, et qu'un commis ou un employé quelconque qui a servi pendant plusieurs années est plus utile qu'un commençant, et doit être rétribué en conséquence."

Le mécanisme des pensions est décrit avec précision. Un employé quelconque a droit à la pension de retraite à 60 ans d'âge, à condition de 30 ans de service ; ces limites sont réduites à 55 ans d'âge et 25 ans de service pour les employés en service actif. Les années de service dans l'armée ou dans la flotte sont comptées, sans toutefois que le service postal puisse être moindre que 15 années. Il est également fait provision pour les veuves et les orphelins. Le taux de la pension est basé sur la moyenne des appointements pendant les six dernières années. Il est de 1/60 de cette moyenne par année de service, plus de 1/50 pour chaque année au-dessus de la limite réglementaire.

Pour constituer un fonds permanent de pension, il est fait une retenue de 5 0/0 sur les appointements réguliers, plus un douzième du salaire de la première année, et un douzième de la quotité de chaque augmentation, etc.

Les conclusions du rapport méritent d'être considérées avec une attention particulière, en ce moment surtout où M. Hayes a rappelé l'attention sur la réforme du service civil, qu'il a *été*, de même que son prédécesseur, impuissant à réaliser.

Après une étude approfondie, dit M. Knapp, du système des garanties et des restrictions en usage dans ces pays, elles ne me paraissent pas en aucune façon supérieures à celles de nôtres, bien qu'elles soient plus compliquées et plus laborieuses. Il faut donc chercher ailleurs l'explication de la disproportion des parties.

.....Il ne faut pas oublier qu'il y a dans ce pays plus du double de bureaux de poste qu'en Angleterre et en France réunies, et qu'en beaucoup de cas ils sont nécessairement placés entre les mains de personnes grossièrement ignorantes de leurs devoirs. En présence de ces faits, il n'est pas étonnant qu'il y ait beaucoup plus de pertes qu'à l'étranger. Je suis persuadé cependant qu'une bonne raison pour la plus grande sécurité des malles dans le service européen consiste en ce que les agents, nommés *for life or during good behavior*, sont exempts des nombreuses tentations qui assiègent nos employés, et que le système de promotions, de la permanence et des pensions, non-seulement atténue les chances de malhonnêteté, mais encore tend à assurer une plus sûreté attention au service, et une grande familiarité avec les détails. Quand un employé sait que sa place et son avancement dépendent non du favoritisme de politique ou de parti, mais de sa fidélité et de son exactitude dans l'exercice de ses fonctions, c'est pour lui un encouragement à l'honnêteté et au travail, qui n'existe pas dans notre service.

Nous sommes assez de mettre ces observations au regard de l'opinion exprimée par l'ex-congressman Milton Sayler, de l'Ohio, que la réforme du service civil n'est autre chose que du humbug; que la difficulté vient de la nature même du gouvernement, et qu'il sera toujours nécessaire d'avoir des places pour récompenser les services de ceux qui ont contribué à constituer le pouvoir régnant."

—Tant pis, avons-nous dit pour la [illegible] gouvernement américain, s'il [illegible] souverain, de payer les [illegible] universel.—Nous avons [illegible] pas pour la façon [illegible] par les politiciens la [illegible] seulement américain, car [illegible] d'admettre que les [illegible] *nécessairement* une monnaie courante à l'usage du parti au pouvoir, au détriment de la libre expression de l'opinion publique. Il y a cependant quelque chose de spécieux dans l'opinion de M. Sayler, c'est que, avec la perversion actuelle des mœurs publiques, on comprend difficilement un gouvernement sans agents politiques dans toutes les parties du pays. Or, en dehors des fonctionnaires publics, dont les employés des postes forment le plus gros contingent, le gouvernement fédéral n'a pas d'agents politiques, comme le France a des préfets, et les autres Etats des représentants, sous un nom quelconque, du pouvoir central.

Mais c'est précisément ce qui fait la supériorité du gouvernement américain, *s'il était pratiqué comme il devrait l'être*. En France, l'esprit public, en se républicanisant, tend de plus en plus à enlever au pouvoir central, l'action politique qu'il exerce par ses fonctionnaires dégradés, mentaux sur le libre jeu des partis. En Amérique, au contraire, c'est l'idée contraire qui prévaut, en dit moins que le parti régnant, le parti républicain *s'efforce* avec une persévérance digne d'une meilleure cause, de faire prévaloir dans les mœurs publiques. C'est cette théorie de la centralisation à outrance qui a inspiré, incontestablement peut-être, l'opinion de M. Sayler, qu'il faut des places pour payer les services rendus au parti dominant. La conséquence, on voit, des administrations composées de partisans et de favoris placés, non parce qu'ils sont capables de remplir les emplois, mais parce qu'ils ont habilement exécuté les basses œuvres du gouvernement. Partant de là, le système américain, exposé par M. Knapp, est logique.

Tout se tient. Avec des employés exposés à tous les coups de vent politiques et sans racines dans le service, il n'y a pas de sécurité à en attendre ; pas de totalité à leur assurer, et, par conséquent, la tentation constante de se faire, par leurs mains à la hâte, la plus large part possible de profits illégitimes. On conçoit à la rigueur, qu'avec le système autoritaire des républicains, ce régime ne puisse être changé, et que M. Hayes y ait perdu son latin. Mais s'il en est ainsi, c'est que le principe même est mauvais.—son le principe des institutions, mais le principe de leur application, tel que l'entendent et le pratiquent, nous ne disons pas les hommes d'Etat, mais les politiciens au pouvoir.

Il nous reste à constater la courtoisie parfaite avec laquelle M. Knapp rend hommage à la bonne grâce des autorités françaises à son égard. "En me présentant moi-même, dit-il, à l'administration, j'ai été *très* cordialement reçu par M. Beanier, administrateur de la division des malles étrangères, qui m'a assuré que le département entier était à mon service, et qu'il a eu la bonté d'exempter de toute autre occupation un employé très bien informé, avec ordre de se mettre entièrement à ma disposition aussi longtemps que je le souhaiterais. A ce gentleman, M. Léon Foucault, je suis redevable de presque tous les renseignements dont j'avais besoin, et de tous les documents, rapports, etc., relatifs au système postal français."

Nous sommes heureux de retourner le compliment aux autorités américaines, qui se sont empressées d'offrir aux fonctionnaires français qui sont venus ici remplir une mission semblable à celle dont a été chargé M. Knapp à Paris, toutes les facilités imaginables pour examiner dans tous ses détails l'organisation postale des Etats-Unis.

Affaires de France.

Nos lecteurs trouveront à la seconde page d'intéressantes nouvelles politiques de France, sur les travaux des Chambres, le programme des gauches, &c.

LOUISIANE.

Le Courrier des Opelousas annonce le décès à l'âge respectable de 102 ans de Mme Augustin Boudreau, qui est morte le 9 décembre à la résidence de L. Darby près du Grand Coteau et il rappelle à cette occasion les autres décès qui ont eu lieu récemment dans la paroisse : de Mme Joseph Young, à Faquetaliques à 89 ans, de Mme Chevalier Daigle, à la Pointe à l'Eglise, à 85 ans, et de Mme Evariste Guillery, à Mallot, à 81 ans.

Natchitoches, 10 décembre 1879.

MM. Dufour & Limet,

Le 2 décembre, une dépêche télégraphique adressée de cette ville au "Times" de Shreveport, annonçait "*We have captured the Greenbackers*" — paroles vraies dans leur laconisme. Malgré sa force numérique, son incontestable majorité dans la paroisse, le parti Greenback était vaincu—la démocratie victorieuse. Inutile de rechercher les causes de cet échec, mais il est bon d'en déduire les conséquences.

L'émigration des gens de couleur est chose décidée. Les pionniers partent, les autres suivront la marche dès que les eaux le permettront. Les habitations délaissées, pourra-t-on de sitôt rétablir la balance du travail? Importera-t-on des colies ou attirera-t-on des étrangers? Terrible alternative, car dans l'un ou l'autre cas les capitaux deviennent nécessaires, et ils nous font défaut. Et quel capitaliste voudrait se hasarder devant des résultats plus que problématiques? Nous laissons le soin à la prochaine Législature de dénouer ce nœud gordien. La question est grave, bien grave, en réfléchissant surtout à l'avenir de notre pauvre Louisiane. Son sort serait-il décidé d'avance?

La saison qui vient de s'écouler a été favorable au coton. Le maïs seul est bien rare. Depuis nombre d'années, la Rivière Rouge n'avait été aussi basse. Les routes sont allonnées de wagons allant et revenant d'Alexandrie à Shreveport, afin d'alimenter notre population. Les viandes salées, farine, sucre et autres denrées de première nécessité commandent des prix très élevés. Les cotons nous arrivent de tous côtés, ils encombrent les magasins, mais pas moyen de les expédier, alors que les prix sont favorables. Notre hiver a été un été continuel. Les arbres à fruit sont en fleurs, les poiriers, à leur deuxième récolte. Il faut s'attendre pour le printemps et les pluies—mais il faut espérer.

La cour de district siège. Notre ville est, non gaie, car les esprits semblent soucieux, mais il existe un mouvement assez marqué, faisant contraste avec le reste de l'année. Et puisque nous sommes rendus au terme de 1879, espérons que celle qui suivra nous sourira davantage.

Agréez mes salutations. L. D.

LIBRAIRIE HERBERT. — Cette maison, sise coin Chartres et Bienville, a reçu les numéros de l'*Illustration* et du *Monde Illustré* du 29 novembre.

BANQUE DU PEUPLE. — Les actionnaires de cette banque sont procédé, le 15 du courant, à l'élection des directeurs pour l'année 1880 et le résultat a été celui que nous annonçons autre part dans ces colonnes. Le lendemain à une réunion des directeurs, M. U. Marinoni a été réélu à l'unanimité président de l'institution. Sous une pareille présidence on peut être sûr que la banque ne périclitera pas.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de M. Ph. Werlein, le marchand de pianos très connu de la rue du Canal 135. M. Werlein vend les célèbres pianos de Chickering, Mathushek et Hale, qui surpassent les pianos importés par le son, la touche et leur force de durée, et aussi par la modicité du prix, attendu qu'ils n'ont pas de droits à payer. Chaque piano est pleinement garanti par lui.

Pour cadeaux du jour de l'an, tables à ouvrage, bahuts, étagères, tables à écrire, secrétaires de dames, chaises de fantaisie et berceuses, chaises longues, etc. à très bas prix. Allez au palais de meubles de l'encoignure Rempart et Perdido.

Une grave erreur.—Beaucoup de gens sont d'opinion que plus un détaillant est vaste et plus il peut y vendre cher ; c'est là une grave erreur. Un établissement bien situé, tant grand qu'il soit, peut offrir la marchandise à plus bas prix que ceux qui, étant mal situés et étant plus petits, vendent moins et sont forcés de faire leurs profits sur les petites ventes. Plus un marchand vend et plus les prix peuvent être bas, les bénéfices se répandant alors sur l'énormité des ventes et le rapide épuisement de stock.

Au rang des maisons vendant à bas prix pour vendre beaucoup, nous placerons l'Hôtel Bélanger, qui chaque jour est encombrée d'acheteurs nouveaux de toutes les parties du pays et qui en sortent plus satisfaits qu'ils n'y étaient entrés.

Achetez votre charbon aux plus bas prix du marché, chez Hy. J. Montagnet 4 rue Carondelet.

—On écrit de Saint-Etienne à la date du 28 novembre :

"Aujourd'hui venait devant le tribunal correctionnel de Saint-Etienne l'affaire Barbier qui a si vivement passionné la presse stéphanoise et lyonnaise, par suite de la politique qui a été mêlée à cette affaire.

"M. Barbier, négociant à Saint-Etienne, qui occupe une certaine situation politique, était prévenu de destruction de titres.

"L'huissier de service commençait l'appel des témoins; il était arrivé au nombre même inscrit sur la liste, lorsque tout à coup trois détonations retentirent à la porte du prétoire. C'était le prévenu Barbier qui venait de se tirer trois coups de revolver dans la région du cœur.

"Par les soins de M. le substitut, Barbier fut transporté en passant, et un médecin fut appelé pour lui donner les premiers soins.

"L'affaire a dû renvoyée à une époque indéterminée."

L'UNION FRANÇAISE.

Dimanche dernier, l'Union Française a tenu son assemblée générale annuelle, au siège de la Société, No 9, rue St-Louis.

La salle était pavoisée de drapeaux américains et de drapeaux français sur l'un desquels en lisait en lettres d'or : Vive la France! Dix dizaines aux couleurs nationales ornaient les murs; chacun d'eux portait le nom d'une de nos sociétés françaises de secours mutuels.

L'assemblée était nombreuse. Nous avons distingué, parmi les assistants, plusieurs des membres fondateurs de la Société. Dans le groupe de la Direction, on remarquait les deux présidents honoraires, M. le Vicomte d'Abzac, Consul de France, et M. Edgar Larue.

Les rapports lus par le Conseil démontrent que la Société est en progrès et que son œuvre prend chaque année plus d'importance.

Des amendements à la Constitution avaient été mis à l'ordre du jour. Après des débats animés, la réunion a décidé que la discussion en serait renvoyée à une assemblée générale extraordinaire.

Pour se conformer à la coutume établie dans la Société, le président, M. F. Tujague, a prononcé l'allocution suivante :

Messieurs les Sociétaires,

Votre Conseil de Direction, parvenu au terme de son exercice, va vous rendre compte de son administration.

Selon l'usage établi de notre Société, je dois, en ma qualité de Président, faire précéder de quelques remarques la lecture des rapports.

Au début de cette année, lorsque la nouvelle Direction prit ses fonctions, une calamité publique venait de mettre à l'épreuve le dévouement et l'énergie des institutions de bienfaisance.

Vous savez, messieurs, que l'Union Française, sous la présidence du digne M. Edgar Larue, a tenu son rang dans cette lutte acharnée contre le fléau. Grâce aux ressources qui lui vinrent de partout ; mais surtout particulièrement de nos compatriotes de New York, elle put accomplir une œuvre sérieuse qui lui valut une approbation chaleureuse et générale.

Après la bataille, nous avons compté ce qui nous restait de forces, c'est-à-dire le nombre des Sociétaires qui figuraient encore sur nos registres, et nous avons eu la douleur de constater dans notre effectif une réduction considérable. La misère et la mort avaient fauché nos rangs.

La nouvelle Direction avait donc une tâche importante à remplir : celle de reconstituer nos cadres et de réparer nos brèches, c'est-à-dire de ramener parmi nous assez de Sociétaires pour que l'Union pût continuer sa mission de bienfaisance.

Profitant de l'expérience acquise par leurs prédécesseurs, les directeurs actuels ont introduit dans l'administration des modifications dont le besoin se faisait sentir. Ils ont compris que pour mener à bien cette œuvre, comme toute entreprise, il fallait avant tout de la méthode.

Ils se sont proposé également deux buts: secourir, dans la mesure de nos moyens, tous les pauvres malades de notre nationalité, et écarter ceux qui, dans notre conviction, après examen, n'avaient pas droit à notre aide.

Ce n'est pas une petite affaire, messieurs, que de contenter tout le monde avec des ressources très limitées, et tout en se tenant en garde contre les abus. Dans cette question difficile, nous avons fait appel à nos lumières et à notre impartialité, et nous croyons pouvoir affirmer que peu de nos secours se sont égarés entre des mains indignes. Nous pouvons ajouter, au contraire, que notre obole, judicieusement distribuée, a porté le soulagement à la consolation sous de nombreux toits et fait briller aux yeux des pauvres honnêtes ce dernier bien des malheureux : un rayon d'espérance!

Cela doit nous encourager, messieurs, à redoubler d'énergie.

Après ces dispositions d'administration intérieure, le Conseil s'est préoccupé d'augmenter, avec le nombre des membres, les ressources de la Société. Le résultat a été satisfaisant. Nous avons en le plaisir d'inscrire cette année 173 nouveaux sociétaires. Nous sommes parvenus ainsi à une force numérique respectable, qui tend à se développer rapidement, si nous en jugeons par le chiffre des admissions des deux derniers mois.

En résumé si, d'un côté, grâce au secours de nos compatriotes, nous avons secouru nos ressources ordinaires, de l'autre, nous avons réduit nos frais de bureau et de collection. Nous avons pu, par conséquent, affecter à la bienfaisance une somme plus importante. Vous remarquerez, par ce point, dans le rapport du trésorier, une différence sensible avec les années qui ont précédé celle de l'épidémie.

Mais, il faut bien l'avouer, l'Union n'a pu encore jouir que dans une certaine mesure du fruit de nos travaux. Le succès s'est fait attendre. Ces choses ne s'improvisent pas. Ce n'est que tout récemment, et à la suite de démarches multipliées, que nos rangs se sont grossis d'une façon sérieuse. Les collections, par des causes particulières que nous ne pouvions ni prévoir ni empêcher, ont présenté des vides et des retards regrettables. Il y a cependant dans les retours une amélioration marquée. Nous consacrons tous nos efforts à leur donner une allure plus rapide, et nous espérons que messieurs les sociétaires voudront nous aider en versant régulièrement leurs cotisations.

Nous ne sommes donc pas au bout de nos peines. Mais il est une pensée consolante : C'est que l'Union Française touche au seuil d'une ère nouvelle et qu'elle jouit d'un commencement de prospérité. La période d'incubation et d'enfance est passée; elle entre dans la vigueur de la jeunesse.

Le travail d'organisation peut être considéré comme complet. Pour donner à notre institution tout le développement qu'elle comporte, nous ne sommes plus que une chose nécessaire : C'est que chacun de ses membres, prenant en main sa cause si louable, la plaide auprès de ses amis avec cette ardeur qui finit par triompher de toutes les résistances.

Et quelle cause plus encore pourrions-nous défendre, en effet ? N'est-elle pas celle des malheureux ? Puisque vous êtes ici dans un esprit de charité, vous savez combien il est doux de faire le bien. Vous savez combien il est agréable de sentir la poignée de main de la reconnaissance et de mettre un sourire à la place des pleurs. Mais lorsque les malheureux sont des compatriotes, des enfants de notre vieux pays, la bienfaisance n'est plus pour nous seulement un bonheur, elle est encore un devoir !

Nous pouvons tous nous frapper à toutes les portes. Notre intention ne peut avoir d'ennemis, et elle trouve des indifférents.

Nous ne sommes en concurrence avec aucune de nos sœurs françaises. Nous nous joignons à elles, au contraire, dans l'assistance qu'elles donnent.

Il faut bien se pénétrer de cette vérité et l'expliquer à nos compatriotes. Parmi les Français que l'Union soulage, il y a deux catégories distinctes : d'abord les nouveaux venus sans ressources qui n'ont pu encore se faire admettre dans les sociétés mutuelles ; puis ceux qui, frappés par des revers, ne peuvent plus en faire partie. Et ceux-ci sont plus nombreux qu'on ne pense, après les années désastreuses que nous avons traversées en Louisiane. Ajoutons qu'ils sont les plus à plaindre et les plus dignes de nos secours, puisqu'ils sont les plus malheureux.

Pour que l'assistance ne laisse rien à désirer, il faut qu'elle englobe toutes les catégories de nécessiteux. Il faut secourir, non seulement les malades, mais encore les faire avec tant de dévouement les sociétés mutuelles, mais aussi ceux qui n'ont pas de pain et qui manquent de travail, ou qui sont trop âgés pour travailler,—et c'est ce que fait l'Union française.

Il est donc vrai de dire que la bienfaisance et la sociabilité, qui se complètent l'une par l'autre, doivent marcher côte à côte, la main dans la main, comme deux sœurs qui s'aiment et qui ont un but commun ; mais du faire du bien.

C'est ainsi que l'Union comptera les présidents des sociétés mutuelles ; leur présence dans notre Direction est un gage de notre assemblée le prouve ; et nous espérons que messieurs les sociétaires voudront nous aider en versant régulièrement leurs cotisations.

Nous ne sommes donc pas au bout de nos peines. Mais il est une pensée consolante : C'est que l'Union Française touche au seuil d'une ère nouvelle et qu'elle jouit d'un commencement de prospérité. La période d'incubation et d'enfance est passée; elle entre dans la vigueur de la jeunesse.

Le travail d'organisation peut être considéré comme complet. Pour donner à notre institution tout le développement qu'elle comporte, nous ne sommes plus que une chose nécessaire : C'est que chacun de ses membres, prenant en main sa cause si louable, la plaide auprès de ses amis avec cette ardeur qui finit par triompher de toutes les résistances.

Et quelle cause plus encore pourrions-nous défendre, en effet ? N'est-elle pas celle des malheureux ? Puisque vous êtes ici dans un esprit de charité, vous savez combien il est doux de faire le bien. Vous savez combien il est agréable de sentir la poignée de main de la reconnaissance et de mettre un sourire à la place des pleurs. Mais lorsque les malheureux sont des compatriotes, des enfants de notre vieux pays, la bienfaisance n'est plus pour nous seulement un bonheur, elle est encore un devoir !

Nous pouvons tous nous frapper à toutes les portes. Notre intention ne peut avoir d'ennemis, et elle trouve des indifférents.

Nous ne sommes en concurrence avec aucune de nos sœurs françaises. Nous nous joignons à elles, au contraire, dans l'assistance qu'elles donnent.

Il faut bien se pénétrer de cette vérité et l'expliquer à nos compatriotes. Parmi les Français que l'Union soulage, il y a deux catégories distinctes : d'abord les nouveaux venus sans ressources qui n'ont pu encore se faire admettre dans les sociétés mutuelles ; puis ceux qui, frappés par des revers, ne peuvent plus en faire partie. Et ceux-ci sont plus nombreux qu'on ne pense, après les années désastreuses que nous avons traversées en Louisiane. Ajoutons qu'ils sont les plus à plaindre et les plus dignes de nos secours, puisqu'ils sont les plus malheureux.

Pour que l'assistance ne laisse rien à désirer, il faut qu'elle englobe toutes les catégories de nécessiteux. Il faut secourir, non seulement les malades, mais encore le